



*European Expertise and Expert Institute
Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert*

Projet de formation

Situation au 3 novembre 2014 & appel à contributeurs

Dans le cadre des propositions sur l'amélioration de l'efficacité des procédures judiciaires actuellement à l'étude tant à la Direction Justice de la Commission Européenne qu'au Conseil de l'Europe, l'Institut a décidé de lancer le projet « **formation** » qui consiste à élaborer les principes communs et les modalités de la formation des experts.

En première phase, un groupe de réflexion préparera, dans les quatre à six mois qui viennent, les orientations à soumettre à la Commission Européenne en vue d'obtenir la qualification du projet aux financements nécessaires.

En seconde phase, si le projet est alors déclaré éligible, le projet sera accompli.

Ce projet est très important et sera l'occasion de traiter de l'architecture même de l'expertise et le perfectionnement permanent des experts, quelque soient les systèmes juridiques en vigueur dans les différents pays.

C'est dans cet esprit qu'il vous est proposé, dans le texte suivant, de contribuer dès maintenant comme **participant** ou **observateur** à la première phase de notre étude qui va débiter bientôt.

Vous avez déjà manifesté de l'intérêt pour nos travaux, et nous sommes persuadés que vous saurez percevoir l'importance de ce projet pour l'Institut et surtout pour la qualité de l'expertise judiciaire.

Contactez-nous dans les tous prochains jours pour nous faire connaître votre intérêt en qualité de **participant** ou **d'observateur pour le projet « formation »**.

Nous vous en remercions par avance
b.declerck@experts-institute.eu - +33661368822

Historique

La formation des experts de justice avait été le point de départ de l'idée de création de l'EEEI, mais ce thème a été progressivement primé par d'autres sujets d'actualité, et notamment par les programmes d'études lancés par la Direction Justice de la Commission Européenne.

Mais la « formation » reste un thème essentiel, et lorsque, courant du 1^{er} semestre 2014, la DG Justice a demandé à ce que l'EEEI soit représenté à un séminaire qu'elle organisait pour parler de ses projets en matière de formation, il a été décidé que l'EEEI participerait à ce séminaire. Benoît De Clerck y a assisté.

Le compte-rendu de ce séminaire et la politique de formation de la DG Justice sont joints à cette note.

L'appel d'offres

Document annexé.

Les enjeux

Aborder la question de la « formation » c'est toucher à l'intégralité de la problématique de l'architecture l'expertise judiciaire en Europe. Et l'EEEI doit en être partie prenante.

En premier lieu parce que pour l'ensemble des structures étatiques très diverses en cette matière il convient, à partir de principes communs européens, de savoir qui définit les programmes de formation, qui l'organise, qui la dispense, qui en contrôle la mise en œuvre, ...

Comme on peut le percevoir la question va bien au-delà de l'acte matériel de former, et s'étend à l'organisation de l'expertise dans le processus judiciaire.

En second lieu parce que la « formation » doit concerner, les techniciens désignés par une autorité judiciaire et qui sont amenés à produire des avis susceptibles de conduire à une décision juridictionnelle, mais peut-être aussi (à des degrés divers) les « experts témoins », les « experts juristes » dans les pays où les lois les autorisent, les « services de l'Etat », et peut-être dans une certaine mesure les « conseils de partie » ou les « amicus curiae »...

L'EEEI doit probablement aborder tous les cas existant dans le périmètre des Etats de l'Union, afin de mieux rassembler les participants.

La formation par elle-même porte non seulement sur la « procédure » mais aussi sur la compétence technique. Ce point est majeur pour disposer d'un vivier d'experts de qualité. C'est une problématique générale qui doit être adaptée à chaque législation nationale.

Disposer d'un projet global sur la « formation » permettrait probablement d'accélérer la mise en place de procédures d'expertise et d'associations d'experts structurées dans les pays de l'Union où ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Un champ de propositions possibles

En liminaire, il y a lieu de noter que trois champs de formation sont indispensables pour les experts : la procédure, la conduite de l'expertise et le métier.

Il faut également noter que les experts ne sont pas mentionnés spécifiquement dans l'appel à projets de la DG Justice. Il reste du chemin à parcourir.

L'EEEI peut répondre sur trois axes.

- Sur la base des travaux d'EUREXPERTISE et d'EGLE, proposer une démarcation entre ce qui doit être partagé au niveau européen et ce qui est spécifique à chaque pays. Cela permet d'intéresser tous les pays de l'Union. Cette proposition peut également inclure un projet plus large pour les pays dans lesquels l'expertise n'est pas structurée. Les travaux non entamés par l'EEEI sur l'expertise pénale peuvent toutefois limiter la pertinence de la réponse.
- L'EEEI peut proposer un inventaire de l'existant dans les pays de l'Union et plus généralement un inventaire des institutions susceptibles de définir les formations, de les dispenser et de suivre leur mise en œuvre.
- Enfin l'EEEI pourrait proposer un processus de formation normalisée pour une procédure d'expertise européenne.
- Le projet EGLE pourrait d'ailleurs introduire cette notion comme une matérialisation de certaines de ses préconisations.

Suites envisagées

Comme dit plus haut, travailler sur des propositions, voire sur l'évaluation de l'expertise ne peut que déboucher sur des recommandations et la mise en place d'une organisation performante de formation. Un tel projet rendrait encore plus visible et probablement incontournable l'EEEI dans les instances européennes.

Toutefois, les ressources de l'EEEI sont actuellement fortement mobilisées par le projet EGLE. De plus, il est souhaitable que ce projet soit animé par une équipe de management plus internationale que celle du projet EGLE.

Pour ces raisons, il a été décidé de repousser la demande de subvention à une échéance au-delà du 17 novembre 2014.

Nous allons procéder de la manière suivante.

- Nous allons constituer une équipe de management pour travailler sur ce projet en prenant des contacts et en trouvant des volontaires-bénévoles. Avec l'appui de cette équipe, mettre au point un texte qui préfigurera du projet.
- Dès que possible, nous soumettrons ce document à la DG Justice afin de proposer un projet et demander un financement. Vous serez consultés dans quelques semaines, début 2015, pour donner votre avis sur le projet.
- Sur la base de ce texte, nous engagerons des opérations de lobbying à Bruxelles dès le premier semestre 2015, auprès de nos contacts au sein la DG Justice, l'Union Européenne, le Parlement Européen.
- Quand nous pensons que nous pouvons réussir, nous proposerons le projet.

Ce chantier, qui sera piloté Benoit De Clerck, débute aujourd'hui. Le présent mémorandum constitue un appel à contributeurs.

Des contributeurs sont attendus dans les pays suivants (au minimum), France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne ...

La langue de travail de ce projet sera l'anglais. Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous signaler auprès de lui¹; si Benoit fait appel à vous, merci de l'aider le à trouver des personnes intéressées dans votre pays.

Texte rédigé par Jean-Raymond LEMAIRE
Le 19/10/2014

Cette invitation à participer est envoyée en priorité à des:

- *experts individuels et associations d'experts par le biais d'un représentant,*
- *professeurs d'université et à tous les professionnels de la formation*
- *magistrats et juges.*

¹ b.declerck@experts-institute.eu - +33661368822